



Les assedics ont-ils le droit de bloquer les allocations?

Par **serena**, le **08/10/2008** à **17:15**

Bonjour,

Les assedics refusent de payer mes allocations sous le pretexte que je n'ai pas encore pu presenter ma pièce d'identité qui n'est pas encore arrivée. Ils ont mon attestation de demande faite à la mairie et une copie integrale de mon acte de naissance mais cela ne leur suffit pas.

Ont-ils le droit de sursoir aux paiements pour cette raison?

Merci de votre réponse

Cordialement

Serena